

# Gagner l'augmentation des salaires :



## UNE URGENCE SOCIALE !



### ► 5 ans de gel du point d'indice: STOP

Alors que nos salaires sont bloqués depuis 2010, en 2016 les pouvoirs publics comptent à nouveau sur la «vocation» et le professionnalisme des agents hospitaliers pour ne pas nous rémunérer décemment.

### ► Le gouvernement n'a qu'une proposition : l'austérité

Cette politique a pour conséquences la récession et l'étranglement financier des salariés et du service public.

Fin 2015, sous l'impulsion du gouvernement les parlementaires ont voté 3 lois compromettant gravement le financement des secteurs sanitaire, social et médico-social :

- loi santé,
- loi de financement de la Sécu,
- loi d'adaptation au vieillissement.

### ► Pourtant, l'État fait des cadeaux monstrueux au grand patronat

Malgré des aides financières, des exonérations de cotisations sociales, le grand patronat ferme des usines, licencie à tour de bras... Dans les cliniques privées, les patrons, avec l'argent de la Sécurité Sociale, préfèrent rémunérer davantage leurs actionnaires plutôt que leurs salariés...



**Le plan triennal demande 3 milliards d'économies à l'hôpital et 22 000 suppressions de postes jusqu'en 2017!!!**

► Dans la Fonction publique, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires appellent à faire de la journée du 26 janvier 2016 un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- Une augmentation significative de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis 2010.
- Des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces 5 dernières années.
- Des mécanismes de carrière permettant l'évolution de tous les agents.
- Des augmentations de postes dans les secteurs en souffrance.
- Des moyens budgétaires à la hauteur des besoins de service public.
- La défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

► Une forte mobilisation permettra à la CGT d'obtenir une revalorisation du point d'indice lors de la conférence salariale du 4 février prochain pour la fonction publique.

**AGISSONS ENSEMBLE LE 26 JANVIER !**



**LA FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE appelle à une journée de mobilisation et de grève**

**LE MARDI 26 JANVIER 2016**

pour les Services publics et les salaires dans la santé et l'action sociale.

**DEPART 10H00 PLACE DE LA COMEDIE**

# LE DROIT DE GREVE

## Comment ça marche?

### ASSIGNATION DES POSTES LE JOUR DE LA GREVE

- 1- Sollicitation des agents "volontaires" pour être assignés.
- 2- Sollicitation des agents non prévus au travail le jour de la grève et volontaires pour être assignés.
- 3- Sollicitation des agents prévus au travail le jour de la grève, désignés par ordre alphabétique à l'initiative du cadre de proximité.
- 4- A défaut, sollicitation des agents non prévus au travail le jour de la grève, désignés par ordre alphabétique à l'initiative du cadre.

\* *Ce sont les postes qui sont assignés et non les agents.*

***Un poste peut-être assuré par plusieurs agents pour couvrir la totalité de l'horaire en se déclarant gréviste 55 minutes à tour de rôle.***

Le droit de grève est garanti par l'article 7 du préambule de la constitution de 1946, la constitution Française du 4 octobre 1958 et des dispositions législatives ont été prises pour préciser ce droit dans la fonction publique hospitalière.

55 MINUTES DE  
GREVE

**1 heure de retenue sur salaire**  
**Aucune incidence sur la prime de service**  
**Aucune incidence sur les trimestres retraite**

1 JOUR DE GREVE

**1 jour de retenue sur salaire**  
**1 jour de retenue sur la prime de service**  
**1 jour de retenue sur les trimestres retraites**